

**L’ESCLAVAGE ENTRE LE PHENOMENE ET LE TEXTE
SUBLIME: Analyse, discussion et critique de l’œuvre
d’Ahmed Baba Toumboucti.**

 ~~~~~ OULD TELMIDI Mohameden¹

De tout temps et à travers les âges l’esclavage a été au cœur de la vie des sociétés. Nombre, sont les penseurs, les écrivains et les chercheurs qui en ont fait l’une de leurs problématiques de recherche. Néanmoins ce phénomène suscite encore une vive controverse, portant essentiellement sur ses origines, ses pratiques et les stigmates qui en tracent les profondeurs. Des divergences d’approches sur la pratique de l’esclavage résultent des points de vue de ceux qui s’en font les dépositaires et qui cherchent à en déterminer les mécanismes.

La problématique centrale de notre étude tourne autour des questions que pose l’appréhension de la pratique de l’esclavage. Ce travail d’investigation va nous permettre d’apporter des éclairages indispensables pour la compréhension de cette caractéristique sociale qui tend à occuper les discussions qui alimentent la vie d’une partie des sociétés ouest-africaines postcoloniales.

Ce travail tente dans sa première partie de faire une chronologie exhaustive du phénomène de l’esclavage selon les époques et les peuples au sein desquels cette pratique est au cœur de leur organisation. La seconde partie est consacrée à l’analyse, la discussion et la critique du texte du juriconsulte Toumbouctien.

L’opuscule d’Ahmed Baba s’intitule : *mieraj essououd ilaneyli houkmi mejlebi essoud* (recherche sur la légitimité islamique du commerce des esclaves). Ce traité est en effet une réponse de son auteur à une question posée par un juriconsulte de Touat². Il met en exergue trois dimensions. La première est un aperçu sur la région soudanaise et les conditions politiques, économiques et sociales prédominantes. La deuxième dimension est une réponse du juriconsulte à la consultation du touatien sur la légitimité de disposer d’un esclave acheté aux trafiquants sans connaître, au préalable, son origine et sa position par rapport à l’islam, suivant les dispositions du rite Malékite prédominant dans la région. La troisième et dernière dimension que soulève le manuscrit relève du débat sur l’origine de la couleur de l’homme, et sa race. Elle

1- Docteur en histoire moderne et contemporaine- institut d’histoire- Univ. De Noukchot.

2- Ville du sud algérien qui fut un centre caravanier au moyen âge.

démontre qu’être noir est loin d’être synonyme indépassable d’esclave inné.

I- L’ESCLAVAGE A TRAVERS LES AGES: Esclave dérive du Latin médiéval de Slavus ; sclavus qui est une déformation de slave. Par la suite le mot, qui désignait les slaves captivés et mis en servitude par les germaniques, s’est transformé en esclave et esclavon vers le XIIe siècle¹.

L’esclavage est défini comme étant l’opération de soumettre un être de condition libre, à la suite d’une guerre ou tout autre phénomène comme la brutalité ou l’hégémonie, à une situation d’infériorité et de déshumanisation afin d’exploiter sa force pour un intérêt particulier ou public (esclave domestique, esclave de l’Eglise...). Le champ d’utilisation de ce terme a évolué au moyen âge, de l’esclavage au servage. C’est par le servage qu’avait été instituée la société féodale européenne. Ce système a débouché, par la suite, sur la traite des Noirs. La première pratique a-t-elle validé la seconde ? Ce système a duré jusqu’au XIXe siècle, époque où les voix s’élevèrent pour l’abolition de l’esclavage. Même si l’effort d’abolition fut effectif, du point de vue juridique, l’esclavage a perduré sous d’autres formes moins connues jusqu’alors.

La persistance de l’esclavage domestique dans la société postcoloniale nous conduit à l’analyse de l’historicité de sa pratique et des mécanismes qui ont conduit à sa légitimation et particulièrement au Tekkur.

1. L’esclavage à l’époque ancienne: Il est difficile de trouver une date pour la pratique esclavagiste dans l’histoire humaine. Toutefois, il est admis, qu’après l’époque de la cueillette, l’homme a réussi à dominer son semblable en mettant en place des mécanismes de validation de cette situation. C’est surtout « le fruit de l’oppression du faible par le fort... »² qui régit ce type de relations. Perçu sous cet angle l’esclavage remonte aux premiers temps de la mise en place de la structure socio-économique et politique de l’humanité. Par la suite, il y eut des esclaves chez les Hébreux, les Grecs, les Romains, les Arabes, etc.

En Grèce antique l’esclavage était une pratique courante dans les villes-cités. Les esclaves travaillaient dans les champs, les ateliers et les mines en plus de l’usage qu’on en faisait dans la sphère domestique³.

1 - *Dictionnaire Alphabétique et Analytique de la langue Française* (Le Robert), Deuxième édition, Paris, Le Robert, Montreuil, 1985,

2- *Nouveau Larousse Universel* (Dictionnaire encyclopédique en deux volumes), (sous la direction de Claude AUGÉ, Paris, Larousse, 1948, T1, p. 666.

3- *E.U.*, op. cit ,T 10, p. 69

Dans la cité grecque, l'étranger est considéré comme barbare dont l'asservissement contribuait à sa mise en dépendance morale et psychique.

Le dictionnaire *Larousse* note, en ce sens, que « les Romains recrutaient les esclaves parmi les prisonniers de guerre et les peuples vaincus »¹. Aussi il note que « les marchands d'esclaves suivaient les armées, achetaient les captifs à l'encan, par grandes masses et les envoyaient vendre en détail sur les marchés »².

Le nombre d'esclaves augmente sensiblement à cette époque, à la suite de nombreuses expéditions de l'armée romaine. Les Romains ne faisaient pas de différence entre un captif de guerre et un vaincu. Ainsi les hommes, mis en esclavage, furent objet d'exploitation dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de la prostitution, des jeux et des compétitivités, etc.³.

En ce sens Grousert note ceci: « l'importance des fermes de l'empereur est déterminée par le nombre des esclaves qui y travaillent (...). Ce nombre est ignoré ; peut-être quelques dizaines de milliers dont les esclaves domestiques qui représentaient parmi cette population un nombre insignifiant⁴ ». Le système d'exploitation de ces esclaves reposait sur une organisation en pelotons ; dont chacun était dirigé par un affranchi. Cette structure s'apparente à celle de l'organisation militaire.

En Arabie, à l'époque antéislamique, le phénomène de l'esclavage était largement répandu. L'environnement écologique imposait le nomadisme qui rythmait la vie des habitants de la péninsule. Les Arabes pratiquaient l'esclavage domestique dans leur nomadisation constante, mais aussi dans leurs centres urbains naissants (voir Ibn Khaldoun quand il parle de la hadara-civilisation-). Ils étaient, connus par leur commerce d'esclaves d'origine éthiopienne⁵.

L'esclavage serait-il le prix payé pour intégrer une société étrangère ? La réponse à cette question mérite une recherche approfondie sur les mécanismes d'émancipation en vigueur dans les sociétés citées. Certes, en Grèce et à Rome l'étranger peut à tout moment devenir esclave. Ici le service rendu porte son auteur à une mutation vers l'affranchissement suivant le degré de respect des règles du travail. Dans les autres nations il

1- *Nouveau Larousse ..op. cit.* , P.666

2- *Ibid*

3- *Ibid*, p. 174.

4- GROUSERT M., *Histoire Générale des civilisations*, Paris, PUF, 1962, 4 tomes, tome II, p. 8.

5- *Encyclopédie de l'Islam*, Nouvelle édition, UAM, tome, I p28

est difficile de relever la même conduite malgré l’intégration des esclaves dans le tissu sociale et leur émancipation.

2- Paradoxe: l’esclavage vu sous l’angle de la religion: Observé sous l’angle de la religion, l’esclavage prend l’aspect d’un paradoxe. D’une part la religion est pour la libération des hommes et d’autre part les hommes s’y trouvent plus asservis.

Un exemple de la religion chrétienne. Monteil rapporte (sur la base de l’exégèse de l’Ancien Testament) que les maîtres exerçaient « une dureté sans pareil sur les esclaves »¹.

Cette position semble compréhensible dans la mesure où les textes anciens furent l’objet de modifications de la part des rapporteurs et des commentateurs qui furent les auteurs des exégèses. Le même auteur note que la position la plus radicale fut celle du Nouveau Testament. En notant que « la Bible (La Bible de Luc) précise que si l’esclave sait la volonté de son maître, il doit en ce moment s’y conformer sous peine de châtement qui peut entraîner la mort »².

Cependant, cette façon de voir n’est pas catégorique. Gérard, dans son *Dictionnaire de la Bible*, note que : «l’esclavage fut naturellement pratiqué par les Israélites comme partout chez les peuples du monde biblique (...). Mais il semble que les lois et coutumes d’Israël tendent à faire aux esclaves un sort moins inhumain qu’il en allait chez la plupart des peuples d’Orient ancien ³». L’auteur souligne le fait que les esclaves provenaient du « recrutement des prisonniers de guerre ayant échappés légalement ou non aux massacres de l’anathème. Ils étaient constitués de familles vaincues, de contingents prélevés, quand besoin est, parmi les populations antérieurement soumises requis pour les grands chantiers de construction et autres corvées, de lots proposés par les marchands des nations d’alentour et de voleurs mis en vente pour dédommager leurs dettes ⁴».

La religion, à cette époque, différenciait l’esclave public de l’esclave domestique. La position de l’institution religieuse était fonction du tempérament des hommes qui légitimaient leurs pratiques par leur rattachement aux prescriptions de la religion.

1- MONTEIL V., *l’Islam noir*, Paris, Seuil, 1964, p 257

2- *Ibid*, l’auteur précise sa référence « Luc, XII, 47-48 où Saint Luc précise de le troisième Evangile son opinion sur les esclaves p 367.

3- *Dictionnaire de la Bible*, GERARD A.A, Paris, R. Laffont, 1989, La Genèse et l’Exode, les Nombres et le Deutéronome le Recueil appelé Loi ou Pentateuque

4- *ID.*, *Ibid*.

A son apparition au VII^e siècle, l’islam afficha une certaine indulgence envers l’esclavage¹. L’achat et la mise en liberté de Bilal, disciple du prophète et futur muezzin de la mosquée de Médine, est un exemple de cette bienveillance². Cet élan n’est-il pas perceptible dans les dits du Prophète et de ses illustres compagnons ? N’est-ce pas Omar-deuxième calife du Prophète- a interpellé son gouverneur de l’Egypte en lui disant: «depuis quand vous rendez les gens esclaves alors qu’ils sont nés libres».

Cette position est largement commentée par Ahmed Baba Tomboucti dans son opuscule sur la question.

Néanmoins il est important de souligner que cette orthodoxie première fut abandonnée hâtivement³. D’où la dérive qui a revivifié et même innover dans la pratique de l’esclavage. Il suffit de relever qu’au passage du système de Califat à celui de la Royauté, l’état islamique adopta l’esclavage dans une large mesure dans la cour du roi et chez les grands commerçants. En plus des femmes esclaves, il y avait les hommes esclaves, et même les eunuques, importés d’Europe, pour la garde des harems et le besoin de courtisans⁴. Ces dépassements notoires furent enregistrés ça et là dans le monde musulman médiéval.

3- L’esclavage à l’époque médiévale: L’époque médiévale fut marquée par la persistance de l’esclavage en Europe, plus particulièrement, soit dans sa pratique, soit dans son commerce. L’Europe d’alors était partagée entre l’hégémonie de l’Eglise et les tentations indépendantistes des duchés et comtés. Son économie reposait d’une part sur le commerce des esclaves avec l’Orient dans un premier temps et d’autre part sur l’exploitation agraire avec ce qui est connu sous le nom du système féodal. La vente des esclaves rapportait à l’Europe les épices et la soie, denrées rares et onéreuses. Tandis que le système féodal advenait aux besoins alimentaires et même permettait l’enrichissement de certains seigneurs. Ce système reposait sur les liens de subordination entre l’Eglise, les seigneurs propriétaires de fermes d’une part et les paysans (serfs et autres) qui devinrent leurs dépendants.⁵ Ces liens,

1- *Dictionnaire des symboles musulmans*, Malek CHEBEL, Paris, Albin Michel 1995, p 161.

2- *Op.cit.*, p 156.

3- El GAZALI, *Ihya Ouloum Din* (revivification des sciences de la religion), 4 tomes, Beyrouth, Dar Ihya Tourath, 1962, T II, p. 219.

4- LEWIS, B., *Comment l’Islam a découvert l’Europe*, (traduit de l’Anglais.) Paris, La Découverte, 1984, p. 135.

5- FOSSIER R., *Le moyen-âge : l’éveil de l’Europe*, 950-1250, Paris, Armand Colin, 1990, p. 132.

formés d’obligations réciproques, finirent par rendre les paysans des tributaires « esclaves, métayers ou protégés sans trop s’embarrasser de nuances... »¹

La pratique de l’esclavage était présente en Europe médiévale dans sa dimension commerciale. Bernard Lewis nous rapporte qu’une intense activité d’intermédiaires européens dans ce secteur existait dans le bassin de la Méditerranée². Cette activité, semble-t-il, concernait l’esclave de souche blanche et sa préparation³.

En Afrique du Nord musulmane la pratique esclavagiste était tout à fait courante. Les esclaves d’alors provenaient de la piraterie dans la Méditerranée et surtout du commerce transsaharien reliant, à l’époque, cette région au Soudan Occidental⁴. Ce commerce forma une grande opération par laquelle les commerçants du Nord Africain échangèrent des produits de pacotilles, de sel, et du métal contre les esclaves et surtout la poudre d’or dite très présente dans la région.

C’est peut être cette présence des esclaves achetés au Sud du Sahara qui a motivé un jurisconsulte de Touat (oasis du Sud Algérien) à vouloir savoir la position d’Ahmed Baba Tomboucti- étant jurisconsulte du sud du Sahara- par rapport à ce commerce dans sa dimension esclavagiste et le degré de sa prohibition.

L’esclavage au Soudan fut une pratique tout à fait ordinaire. Les chroniques locales s’accordent à reconnaître que le lien entre le roi, dans ces régions, et son peuple est un lien de vassalité⁵. D’ailleurs le travail d’El Maghilli, rapporté par Hanwick, relève la continuité de cette institution dans le Soudan⁶. Un autre auteur trouve l’explication de l’abondance de l’esclavage dans cette région dans les nombreuses expéditions qui formaient l’activité quotidienne des petits royaumes du Soudan, et dont les résultats sont l’asservissement de tout un village ou

1- FOSSIER R., *op.cit.*, p 134

2- LEWIS B., *Comment l’Islam a découvert l’Europe*, (Traduit de l’Anglais), Paris, La découverte, 1984, p. 135.

3- LEWIS B., *op.cit.*, p. 136 où l’auteur donne un éclairage sur l’opération de préparation des eunuques à Verdon qui consistait à enlever les testicules en implantant un tuyau en plomb pour permettre à l’urine de venir convenablement.

4- AL ALAWI A., *Le Maghreb et le commerce Transsaharien* (milieux du XI siècle- milieu du XIV siècle), Université Bordeaux III, 1983, [Thèse 3cycle, Histoire].

5- KAATI M., *Tarikh El-Fettach* (chronique du chercheur), Trad. O Houdas, Paris, Maisonneuve, LAO, 1981, p. 185.

6- HANWICK J., *Réponse d’Al-Maghilli sur les questions d’El Hadj Mohamed Askia*, Université Oxford, 1984

toute une tribu¹. Par la suite ces captifs devenaient des esclaves et intégraient le service du roi. Une partie de ces contingents est mise en vente aux marchés du royaume. Les marchands d'esclaves se chargeaient de les écouler vers le Nord à travers les caravanes du commerce transsaharien avant le débouché sur la côte Atlantique qui a inauguré le commerce triangulaire ou la traite négrière.

Il y a lieu de s'interroger ici si l'esclavage fut le prix payé pour intégrer une société étrangère ?

Comme ébauche de réponse nous pensons que la mutation du statut est un indicateur de cette incorporation. Aussi la reconnaissance de droits humains de ce groupe social même tardive a donné plus de visibilité à ce phénomène éternisant.

Cet aperçu nous permet d'aborder le manuscrit d'Ahmed Baba Tomboucti avec une vue plus claire sur l'état de l'esclavage au moyen âge.

II- L'ESCLAVAGE AU SOUDAN VU PAR Ahmed Baba TOMBOUCTI: Ahmed Baba Tomboucti a produit un nombre d'ouvrages sur la théologie et le droit musulman. L'un de ces ouvrages est un traité sur la question de l'esclavage et sa légitimité dans le droit musulman. Avant de porter un éclairage sur cet opuscule il est opportun de faire la présentation d'un résumé de la biographie de cet auteur.

1- Ahmed Baba Tomboucti (1556-1627): Son nom est Abou Al Abass Ahmed Baba ben Ahmed ben Al-Hadj Ahmed ben Omar ben Ali el Sanhaji el Macini el- Maliki, comme il l'a lui-même rapporté dans l'introduction de l'un de ses ouvrages². Il appartient à la famille des Aghit dite de la tribu des Idwelhaj. La famille a dû émigrer d'Ouadane (oasis du centre de la Mauritanie actuelle) fief alors de cette tribu– dans une époque reculée vers le sud-est comme le note Ould Hamidou³. La question qui se pose est de savoir est-ce que l'origine chérifienne revendiquée par cette tribu n'est pas en contradiction avec l'appartenance de notre auteur au Sanhaja ? Mint Ewa, qui a travaillé sur la tribu Idwelhaj, n'est pas arrivée à une réponse concluante⁴. Toutefois il est

1- OSFE T.A et NWABARA S.N., *A short history of west Africa (AD1000 to 1800)*, London, Holdder and Stoughton Impression, 1977, p. 36.

2- TOMBOUCTI A. Baba, *Nayl Liptihaj vi Tatrizi Dibaj* (complément de biographie de Dibaj), Tripoli, 1997.

3- OULD HAMIDOUN M., *Hayat Mauritanya*, tome IV, (manuscrit), Bibliothèque nationale, p 8.

4- MINT EWE J., « Annotation de la lettre de Moctar Ould Bloul », Université de Nouakchott, 1998, [Mémoire de maîtrise, histoire].

établi que les tribus maures de cette région revendiquent, de manière générale, des origines chérifiennes ou tout au moins arabes.

Les Tarikhs rapportent que la famille des Aghit séjourna une première fois à Pirou (Iwalatin puis Oualata par la suite) fuyant les Peuls du Macina et une deuxième fois fuyant Tombouctou après sa destruction par les Touaregs, avant de s'établir définitivement dans cette dernière ville jusqu'à l'invasion du territoire par les troupes Marocaines à la fin du XVI^{ème} siècle¹. Saadi note que la famille des Aghit jouit d'une grande renommée relative à la science islamique et grâce au monopole du poste de cadi de Tombouctou pour plusieurs générations²

Est-ce que Ahmed Baba a laissé une progéniture ? Les tarikhs ne sont pas catégoriques sur la question. Toutefois, Zouber, qui a travaillé sur la biographie du Tombouctien, a soutenu que celui-ci avait comme descendants probables un fils et une fille³. Un autre témoignage de Saadi fait état d'un fils d'Ahmed Baba, Mohamed Seid qu'un Pacha marocain a rencontré et lui avait demandé protection contre ses ennemis⁴.

Ahmed Baba, semble-t-il, a entamé son cursus à Tombouctou. Après avoir appris le Coran et quelques livres chez lui, il poursuivit son apprentissage au près son oncle paternel. Puis il trouva son illustre Cheikh (professeur) Mohamed Baghayogho (mort en 1593) avec lequel il passa plus de dix ans⁵. Il a aussi étudié chez Al-Agib ben Mahmoud ben Omar ben Mohamed Aghit es-Sanhaji, cadi de Tombouctou d'alors (mort en 1582). Avant sa rude épreuve de captivité et de déportation au Maroc, Ahmed Baba faisait autorité par son savoir et sa grande bibliothèque. Celle-ci renfermait plus de 1600 volumes « qui furent pillés et dispersés lors de la prise de Tombouctou par les Marocains en 1591⁶ ». El Burtuli, dans sa biographie des savants, donne des détails sur la manière dont il s'est consacré à l'enseignement. Il rapporte aussi que le *faqih* (jurisconsulte), qui fut surpris par l'invasion avec son cheikh Mohamed Bahyogho, s'est consacré à l'enseignement une première fois à la mosquée de Marrakech à sa sortie de prison en 1595 après une hésitation.

1- SAADI A., *Tarikh es-Soudan* (histoire du Soudan), Trad. Par O. Houda, Paris Maisonneuve, IAO., 1981, 333 p. 43.

2- SAADI A., *op.cit.*, p. 45.

3- ZOUBER M.A., *Ahmed Baba de Tombouctou (1556-1627) : sa vie et son œuvre*, Paris, Sorbonne, Maisonneuve /Larousse, 1977, p. 192.

4- SAADI A., *op.cit.*, p. 233

5- ID, *op.cit.*, p. 45. Son oncle paternel est Abdou Beker Bir Ould Mohamed Aghit

6- EL BURTULI A., *Fath Chekour fi Mariveti Aiani Ulema Tekrur* (Biographie des savants du Tekrur), Annoté par M. Kittani et M. Hiji, Beyrouth, Dar Maghrb Lihmelayine, 1981, p. 343.

Alors, le juriconsulte enseigna le *fiqh* (droit), la langue et le panégyrique. La deuxième fois qu’il enseigna, fut après son retour au Soudan en 1607. Il n’existe aucune liste exhaustive de ses étudiants même s’il figure parmi eux nombre de célébrités marocaines de Marrakech et de Muknas.¹ Ahmed Baba a produit un nombre important de livres et d’opuscules traitant des préoccupations diverses de la vie musulmane. Zouber ne rapporte pas moins d’une quarantaine parmi lesquels des réponses à des questions provenant de centres islamiques différents²

Au-delà de la présentation sommaire d’Ahmed Baba, nous avons montré que le Soudan au XVIIe siècle fut, du moins Tombouctou, un centre de savoir islamique qui n’enviait rien aux autres cités musulmanes³. L’étude du manuscrit de Ahmed Baba sur l’esclavage nous permet de porter un éclairage sur l’origine historique des esclaves du Soudan en apportant le point de vue de l’Islam sur la légitimité de leur appropriation.

2- Le manuscrit d’Ahmed Baba sur l’esclavage au Soudan: Le manuscrit en question s’intitule : *Muraj sououd ila nayli hukmi majlab es-soud* (La position de la jurisprudence face au commerce des esclaves provenant du Soudan) ou *El kechf we el beyane li açnavi mejloub es-soudan* (Position de l’islam sur le commerce des esclaves du Soudan). Il est une réponse à une consultation d’un savant de Touat (oasis du Sud Algérien) dans le cadre des échanges fréquents entre les savants de la région.

Nous avons exploité deux copies du manuscrit : une copie de l’Institut Mauritanien de la Recherche Scientifique qui est elle-même une copie du manuscrit de Ehel Cheikh el-Mousta-in, rangée sous la côte : 464-388⁴. Cette copie complète se trouve en 11 pages du format moyen avec une calligraphie dite Marocaine de Mohamed Moctar Ould Amar Ould Tachifin en 1189 h/1792 ap J.C. Nous pensons que cette version est copiée d’un original qui est parvenu à Tichit dans le cadre de l’échange susmentionné. L’autre copie est celle de la Réserve marocaine. Elle est enregistrée sous le numéro 1774/1D en microfilm. Elle est rangée sous le titre Newazil wa Ajwibe. Elle se trouve en 7 pages en format double A1-A7 avec une calligraphie marocaine.

1- EL BURTULI A., *op.cit.*, p.344, qui cite le cadî de Muknas, le mufti de Marakech comme faisant partie de ses étudiants.

2- ZOUBER M., *op.cit.*, 177.

3- Sur Ahmed Baba Tomboucti il y a une bibliographie dans qui peut être consulté dans l’*Encyclopédie de l’islam*

4- A la division des manuscrits de la direction de la culture à Nouakchott.

Le texte, lui, est un corpus qui traite du phénomène de l’esclavage. L’auteur suit une méthode qui consiste à répondre aux questions posées au fur et à mesure. Il partage le travail en trois parties.

Dans la première partie consacrée à la situation politique du Soudan, son contexte général et sa géopolitique (villes, royaumes et peuples) Ahmed Baba commence par une excuse en prose qui montre l’état de la science et sa déficience au point où l’on s’adresse à lui pour dénouer de pareilles questions. Puis l’auteur explique sa retenue pendant trois ans avant de se décider à répondre à la consultation.

Aussi l’auteur entreprend de donner les conditions d’existence précaire des entités politiques du Soudan. Il explique le mécanisme courant des expéditions et des razzias dans un relief sans obstacles naturels majeurs. Ces conquêtes rendirent captifs toute une localité, une tribu ou une population. Le gain finit par être vendu à des marchands qui l’attendaient.

Nous savons que, dans un premier temps, les marchands furent des Arabes et des Berbères puis, dans un second temps, des Européens qui encourageaient les expéditions en livrant armes et munitions.

Cette partie de l’opuscule fut consacrée à une information générale sur la nature originale de l’islam des peuples en question dans la lettre du Touatien en insistant sur le fait «qu’il n’est pas la résultante d’une guerre sainte» qui pouvait pourvoir en captifs de guerre- de façon légitime- mais c’était «une islamisation lente avec pour dominante particulière les commerçants et les migrations lentes et individuelles non mentionnées dans les sources disponibles».

La deuxième partie de l’opuscule est consacrée à l’opinion de l’auteur sur l’appropriation des esclaves d’une manière générale en islam et celle des esclaves d’origine soudanaise de façon particulière. Pour trouver une réponse à cette question l’auteur entreprit de regrouper les opinions des ulémas du rite Malikite. Après expositions de leurs argumentations, Ahmed Baba porte son avis en partant des règles principales du *Fiqh* qui se basent sur la déduction en partant d’un certain nombre de cas particuliers. En ce sens Ahmed Baba part du principe général: «l’origine c’est la liberté», et fait remarquer que les esclaves trafiqués «n’étaient pas capturés à l’issue d’une guerre sainte» et laisse à celui qui a posé la question le soin de déduire lui-même que ce commerce est illicite. Le savant toumbouctien conclut à la fin de ses recherches, que la «piété oblige la retenue devant ce commerce parce qu’il est illicite de rendre des hommes libres des esclaves qu’ils soient musulmans ou non». Il ajoute «qu’au cas où l’on dispose d’un esclave, un bon traitement est

exigé par la sunna». Il recense plusieurs hadiths (dits du prophète) qui justifient ses thèses.

Dans la troisième partie de l'opuscule l'auteur, traite de l'historique de la couleur de la peau pour démontrer que la noirceur n'est pas synonyme d'esclavage. Pour cela l'auteur fait référence à Suyuti (1445-1505) qui note dans son *Tarikh* que l'origine de la noirceur de la peau est une exhortation de Nuh, le Prophète, à son Dieu pour l'un de ses fils. Il a fait aussi appel à Ibn Khaldun qui explique que la couleur est liée à la nature du climat dominant. Il fait enfin référence à Ibn Sina, Avicenne, (mort en 1037) sur la question pour arriver à démontrer que la couleur de la peau n'a rien à voir avec l'esclavage, fait ancien dans le monde. Enfin l'auteur souligne la nature dynamique du phénomène de l'esclavage et du changement du statut avec l'affranchissement dans le monde blanc et le monde noir.

De l'étude de l'opuscule nous pouvons tirer un ensemble d'informations de nature historique qu'Ahmed Baba livre à travers une consultation du droit musulman connue sous l'appellation *fiqh newasil*.

Une première information a trait à la situation géopolitique du sudan Occidental au XVI^e siècle et au XVII^e. Ici l'auteur souligne la précarité des systèmes politiques et la prédominance des conquêtes et des razzias encouragées par la nouvelle demande sur des produits de commerce, de manufacture et surtout sur des armes. Il rapporte que les marchands acquéreurs des esclaves ne se souciaient pas de l'origine de leur marchandise. Un tel comportement émanant d'un commerçant musulman laisse présager du recul dans l'application des préceptes de l'islam à cette époque. Enfin nous pensons que le fait que l'auteur prend du temps pour préparer sa *fatwa*- son opinion- est un indice de la gravité du phénomène de l'esclavage à cette époque et la nécessité de lui trouver une solution.

Une deuxième remarque concerne la pratique courante des commerçants caravaniers qui veut qu'ils achètent les esclaves sans se soucier de leur origine ni de leur religion. C'est à la destination finale que la position ou la condition de l'esclave est soulevée ?

Est-ce que le cadî de la ville de Touat a entrepris un affranchissement pour cause d'ignorance de l'origine ou de la religion d'un esclave. Est-ce que des litiges de cet ordre ce sont posés aux jurisconsultes à Touat ?

Nous ne saurons trouver réponse sans pousser d'avantage les recherches du côté algérien pour trouver le mobile de la correspondance avec le savant soudanais.

La troisième et dernière remarque relève de la recherche sur l'origine de la noirceur de la peau humaine. Entreprise au moyen- âge cette recherche montre la gravité de la question de l'esclavage dans le milieu

islamique de l'époque. Elle rappelle aussi que le phénomène fut général et rependu dans toutes les sociétés.

Une recherche plus approfondie de l'ampleur de l'esclavage au Soudan à la fin du moyen âge peut donner un tableau plus complet sur sa pratique, son commerce et surtout la légitimité- à l'époque du commerce transsaharien entre le Soudan et le Nord- africain- du point de vue de l'islam.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire Alphabétique et Analytique de la langue Française (Le Robert) Deuxième édition, Paris, Le robert, Montreuil, 1985.

Dictionnaire de la Bible, Gérard A. M., Paris, r. Lafont, 1989

Dictionnaire Encyclopédique, (Nouveau Larousse Universel) 2 volumes, (sous la direction de) CI. AUGÉ, Paris, Larousse, 1948, T1.

Dictionnaire des symboles musulmans, M. Chebel, Paris, Albin Michel, 1995

Encyclopédie de l'Islam, Nouvelle Edition, UAM, 5 Tomes.

Encyclopédie universalis, Paris, 2002. (Désormais *E.U.*).

AL ALAWI A., « Le Maghreb et le commerce Transsaharien (milieu du XIe siècle milieu du XIVe siècle) », Université de Bordeaux III, 1983, [Thèse 3^e cycle, Histoire].

EL BURTULI A., *Fath Chekour fi Marireti Aiani Ulema Tekroun* (Biographie des savants soudanais), Annoté par M. Kittani et M. Hiji, Beyrouth, D.M. Melayn, 1981.

EL GAZALI A. H., *Ihya Ulim Din* (Revivification des sciences de la religion) 4 Tomes, Beyrouth, Dar Ihya Tourath, 1962.

FOSSIER R., *Le moyen-âge : l'éveil de l'Europe. 950-1250*, Paris, Armand Colin, 1990, 553 p.

GROUZERT M., *Histoire générale des civilisations*, Paris, PUF, 1962, 4 Tomes.

HANWICK I., *Réponse d'Al-Maghilli sur les questions d'el Hadhj Mohamed Askia*, Université Oxford, 1984.

KAATI M., *Tarikh el-Fettach* (chronique du chercheur), Trad. O. Houdas, Paris, Maisonneuve, LAO., 1981.

LEWIS B., *Comment l'Islam a découvert l'Europe*, Tradi de l'Anglais, Paris, la Découverte, 1984.

MINT EWE J., « Annotation de la lettre de Moctar Ould Bloul », université de Nouakchott, 1998, [Mémoire de maîtrise, Histoire].

MONTEIL V., *L'Islam Noir*, Paris, Seuil, 1964, 367 p.

OULD HAMIDOUN M., *Hayat Mouritania* (vie de la Mauritanie) T IV, (manuscrit), Bibliothèque nationale de Nouakchott.

OSFE T.A et NWABARA S. N., *A short History of West Africa* (AD 1000 to 18000), Lodon, Hoddder and Stonghton impression, 1977.

SAADI A., *Tarikh es-Soudan* (Histoire du Soudan), Trad. O. Houdas, Paris, Maisonneuve, L.A.O., 1981, 335 p.

SUYUTI A., *Tarikh el-khoulefa* (Histoire des Califs), Le Caire, Sans date.

TOMBOUCTI A. B., *Nayl Liptihaj vi Tatrizi Dibaj* (complément de biographie de Dibaj), Tipoli, 1997.

ZOUBER M. A., *Ahmed Baba de Tombouctou (1556-1627) : Sa vie et son œuvre*, Pais, Sorbonne, Maisonneuve / Larousse, 1977.